

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège de l'Assomption

Novembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège de l'Assomption fait partie de l'opération que mène la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-95. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹. Le Collège de l'Assomption a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés et remis à la Commission un rapport d'auto-évaluation le 2 février 1996. Les membres du comité visiteur² ont ensuite analysé le rapport transmis par le Collège, après quoi la visite de l'établissement a eu lieu. Des représentants de la Direction, des enseignants ainsi qu'une partie des étudiants ont été rencontrés lors de cette visite qui aura permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés. Elle remercie le Collège de sa collaboration.

Le présent rapport expose les constats et les conclusions auxquels l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la visite ont conduit la Commission. On y présente l'état de situation en ce qui regarde la mise en oeuvre du programme, pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission y va de suggestions ou de recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Claire Beaudoin, professeure d'histoire au Séminaire de Sherbrooke, M^{me} Marie Bolduc, professeure de psychologie au Collège de l'Outaouais, M. Georges Goulet, professeur de sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Hull. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, a présidé le comité et M. Richard Simoneau y a agi à titre de secrétaire.

Description du programme

Le Collège de l'Assomption est l'un des plus anciens au Québec, ayant été fondé en 1832. C'est un établissement privé. Son effectif à l'automne 1994 était, à l'enseignement collégial, de 876 étudiants à temps complet, dont les deux tiers étaient inscrits au secteur préuniversitaire. Le Collège offre trois programmes de DEC préuniversitaires, six programmes de DEC dans le secteur technique, de même que quelques programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Il compte une cinquantaine d'enseignants à temps complet pour le collégial.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert par le Collège depuis les tout débuts de l'enseignement collégial. En 1994-95, son effectif était de 343 étudiants à temps plein; ces derniers provenaient surtout de la région environnante. L'équipe de professeurs oeuvrant dans le programme est de vingt-deux personnes, dont treize à temps plein. Tous les professeurs, à l'exception de certains dispensant les cours de mathématiques et de méthodes quantitatives, font partie d'un département de sciences humaines.

Le Collège offre aussi le programme de DEC en *Sciences humaines* par le biais de son Service de l'éducation des adultes. On ne saurait toutefois considérer celui-ci comme un programme dans le sens usuel du terme. Les activités dispensées s'adressent à des clientèles très diversifiées en termes d'antécédents et d'intérêts, et celles-ci, pour la plupart, n'y sont inscrites que durant un court laps de temps. La séquence prévue est rarement suivie de manière complète par les étudiants et très peu de diplômes ont, à ce jour, été délivrés. Il ne sera pas question de ce programme destiné aux adultes dans le rapport qui suit.

Évaluation du programme

La démarche d'évaluation

Le rapport d'auto-évaluation du programme a été préparé par un comité institutionnel composé de quatre professeurs, tous reliés au programme, et de trois autres personnes rattachées à la direction ou à d'autres instances du Collège.

Les professeurs ont été consultés, notamment, par la voie d'un questionnaire portant principalement sur la cohérence du programme et les méthodes pédagogiques utilisées. Les étudiants ont également répondu à un questionnaire traitant, entre autres, de la charge de travail, des méthodes pédagogiques et de l'encadrement. Enfin, plus de 150 diplômés du programme ayant complété leur première ou leur troisième année d'université ont été rejoints par le comité d'évaluation au moyen d'un questionnaire s'intéressant à l'atteinte des différents objectifs du programme par les finissants.

La qualité du travail du Collège mérite d'être soulignée : le document est bien étayé, dans l'ensemble, et comprend certaines analyses fort intéressantes. Le rapport est concis et rédigé dans une langue à la fois agréable et correcte.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation, la Commission expose ses principales constatations et formule au besoin des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Selon le rapport d'auto-évaluation, les objectifs des différentes activités d'apprentissage traduisent clairement les objectifs généraux du programme et permettent de les atteindre. Le Collège en arrive à cette conclusion en s'appuyant sur la perception des enseignants, à qui on a demandé d'analyser l'ensemble des objectifs d'apprentissage définis dans leurs plans de cours, puis, de les classer en regard des trois catégories – *connaissances, méthodologies, langages* – et des quatorze objectifs ministériels. Donc, «chacun des objectifs du programme est bien couvert, à l'exception de celui portant sur la compréhension des textes en anglais».

Cette analyse des enseignants, intéressante, n'apparaît pas entièrement concluante à la Commission, pour les raisons qui suivent. D'abord, au lieu de se référer uniquement aux objectifs ministériels, l'analyse aurait dû prendre en compte les objectifs institutionnels – au nombre de huit – établis par le Collège pour le programme de *Sciences humaines*; ces objectifs, que l'on retrouve dans tous les plans de cours du programme, cernent normalement de beaucoup plus près la réalité éducative de

l'établissement. À la fin du rapport d'auto-évaluation, le moment venu d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés, c'est, d'ailleurs, à ces huit objectifs institutionnels, et non aux objectifs du programme ministériel, que le Collège croit pertinent de faire référence.

D'autre part, le Collège n'a pas encore élaboré son *projet éducatif* au collégial. La Commission lui **suggère** de définir ce projet éducatif et, en temps opportun, d'en traduire les orientations dans ses programmes et ses activités de formation. Cette démarche, pour être exigeante, est la seule qui puisse permettre aux intéressés – direction, enseignants, élèves – de s'approprier et d'appliquer de manière cohérente les valeurs et les fins privilégiées au plan institutionnel.

Trois profils distincts de formation ont été établis au sein du programme au fil des années : a) *éducation et psychologie* – dont l'effectif étudiant correspond, en gros, à trois groupes/cours; b) *sciences sociales et droit*, et c) *administration*, qui rejoignent chacun un groupe/cours. Le rapport d'auto-évaluation dit que ces profils, tels que définis dans les grilles de cours, «sont relativement bien suivis»; mais, poursuit-il, «chaque grille de cours constitue un point de départ du cheminement d'un étudiant particulier (...) qui peut être modifiée par celui-ci en cours de route selon les aléas de sa réussite ou selon l'évolution de son orientation universitaire». Deux des trois profils – *administration* étant un cas à part sur lequel on revient ci-après – sont en fait très malléables, et composés de cours souvent plus ou moins interchangeables. Il convient peut-être de laisser une certaine liberté à l'étudiant, vu que les professeurs sont là pour le conseiller. La Commission **suggère** néanmoins au Collège de parfaire la définition de ces deux profils de formation, et de s'assurer qu'ils se composent de séquences d'activités mieux définies et articulées, dont les exigences soient équivalentes les unes en regard des autres.

Le profil *administration* diffère des deux autres par ses règles de composition, mais aussi par son effectif, lequel aurait des caractéristiques et des intérêts distincts, selon le Collège. Ce profil paraît très spécialisé avec ses huit cours répartis également entre les disciplines de l'administration et des mathématiques. Les enseignants répondent qu'il intègre néanmoins beaucoup de connaissances pluridisciplinaires, notamment dans les cours de gestion et de marketing. Le profil inclut un cours de comptabilité et un autre en statistiques; c'est, répond-on, pour mieux préparer les étudiants à leur première année d'études universitaires en administration, ce qui a été décidé après consultation des établissements intéressés. Même si une telle préoccupation peut être légitime, la Commission **suggère** au Collège de mieux tenir compte du fait que la finalité du programme est beaucoup plus large : «préparer adéquatement les élèves (...) en privilégiant l'acquisition des concepts fondamen-

taux (...) et en contribuant à leur formation générale personnelle», et de revoir en conséquence les orientations et le contenu de son profil d'études en administration.

Le rapport traite aussi du contenu des cours et de leur adéquation avec les objectifs du programme. On y dit, notamment, que c'est à l'occasion de l'auto-évaluation qu'est apparu le souci de mieux articuler les cours de la formation générale – particulièrement ceux de français et d'anglais – avec les autres activités du programme. Le Collège, à cette fin, envisage la mise en oeuvre de plusieurs mesures sur lesquelles on revient plus loin.

Les grilles de cours ont fait l'objet de nombreux changements durant les trois dernières années. L'agencement actuel des cours de concentration est correct; les cours obligatoires, tous offerts en première année, font office en certains cas de préalables à d'autres.

Les règles de la PIEA relatives aux exigences de travail font l'objet d'une application concertée par les enseignants. Le sondage auprès des étudiants révèle que la charge de travail paraît normale et correspond à la pondération officielle. Les étudiants rejoints par le sondage ont mentionné que les travaux personnels exigés dans le cadre des différents cours de première année n'ont pas tous contribué dans la même mesure à leur faire comprendre les sciences humaines et à progresser dans le programme. La Commission invite le Collège à examiner davantage ces données du sondage de façon à pouvoir en tirer profit, le cas échéant.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Deux types de méthodes pédagogiques, les exposés magistraux et les ateliers-exercices, utilisées également par les professeurs, occupent la presque totalité du temps d'enseignement. Le Collège considère que ces méthodes sont équilibrées vu qu'elles accordent un rôle prépondérant, tantôt à l'enseignant, tantôt à l'élève.

Le Collège a recours à une démarche pédagogique assez originale – le congrès des chercheurs en sciences humaines; il s'agit d'une session de travail d'un jour, où les étudiants présentent des communications comme à un véritable congrès. Selon les professeurs, cela contribue au

développement des capacités d'analyse et de synthèse, de communication, de travail en équipe, et en même temps, favorise la fierté et l'esprit d'appartenance chez les étudiants.

Les méthodes pédagogiques sont convenables selon la Commission; mais elles donnent matière à diverses interrogations. Lors des échanges, des enseignants ont convenu qu'il faudrait innover pour mieux rejoindre, et mieux favoriser la réussite de certaines catégories d'étudiants : ceux qui n'arrivent pas directement de l'école secondaire; plus généralement, ceux inscrits récemment, dont «le potentiel est varié» parce qu'on les a recrutés dans de nouveaux milieux et sans pratiquer une aussi forte sélection qu'auparavant. Le défi, dit-on, est de «responsabiliser» ces étudiants, et d'abord de susciter leur intérêt par une pédagogie qui, sans diluer les standards, tienne mieux compte de leurs caractéristiques et de leur façon d'être. Le rapport note qu'à la suite des derniers changements apportés aux règles de composition du programme, et touchant, en particulier, les cours dits complémentaires, l'informatique n'occupe plus une place suffisante dans ce dernier. Le Collège envisage donc «d'introduire l'usage de l'informatique dans les cours de la formation spécifique», particulièrement dans les cours d'Initiation à la méthodologie et de Méthodes quantitatives. La Commission **suggère** au Collège d'appliquer cette mesure dans les meilleurs délais, de façon à remédier à l'une des déficiences les plus sérieuses du programme à l'heure actuelle, et à faire en sorte que l'ensemble des étudiants puissent s'approprier cet outil indispensable à leur formation.

Les services de conseil, d'aide et de suivi des étudiants sont nombreux et de qualité. Le Collège dit y consacrer beaucoup d'efforts, que ce soit, par exemple, pour mesurer les capacités des étudiants à l'entrée, dépister les cas problèmes en cours d'études, ou évaluer les résultats terminaux. Le Collège prépare actuellement une politique d'aide à la réussite scolaire qu'il mettra en application dès la prochaine année. Cette politique permettra notamment de renforcer les liens entre les professeurs et le personnel des services d'aide; celui-ci, par exemple, pourra participer au besoin aux réunions des comités de programme. Le Collège veut de plus se doter d'outils et d'indicateurs permettant de mieux évaluer l'efficacité des services. Les étudiants consultés lors du sondage ont dit utiliser assez fréquemment les services offerts et en apprécier la qualité.

La disponibilité des enseignants est très grande. La grille horaire des cours est agencée de manière à favoriser le bon encadrement des étudiants. À cette fin, chaque cours, quelle qu'en soit la pondération, donne lieu à deux rencontres par semaine entre le professeur et les étudiants. Les enseignants disent s'occuper de la formation personnelle et sociale des étudiants dans une optique très large; ainsi, ils sont conviés à participer le plus possible aux activités socio-éducatives organisées par le Collège. Une disposition de la convention collective de travail permet aux chargés de cours

de bénéficier, sur demande, d'une période rémunérée pour l'encadrement des étudiants en dehors des cours. Le sondage montre que la disponibilité des professeurs – y compris les chargés de cours – est grandement mise à profit et très appréciée par les étudiants.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Vingt-deux professeurs, dont treize à temps complet, sont actifs au sein du programme. On retrouve au sein de l'effectif un heureux dosage de jeunesse et d'expérience, chose que le Collège dit s'efforcer le plus possible de préserver. Les cours sont bien répartis entre les personnes en place.

Le rapport insiste sur le fait que de nombreuses mesures, autres que les politiques d'évaluation et de perfectionnement, sont appliquées par le Collège pour maintenir la compétence et la motivation des enseignants (par exemple, les activités de rayonnement externe, les cercles de qualité, la pratique du travail en équipe). La politique de perfectionnement elle-même a été révisée en 1995. Le Collège dit y consacrer annuellement des sommes assez modestes qui, toutefois, permettent de répondre aux demandes qui sont présentées.

L'actuelle procédure d'évaluation du corps professoral fait problème. Le rapport d'auto-évaluation souligne que les enseignants consultés, en presque totalité, jugent cet exercice démotivant; ils sont partagés quant à la valeur de ses retombées. Un projet de protocole d'évaluation de l'enseignement a été préparé l'an dernier; ses cinq recommandations, même si elles faisaient, semble-t-il, l'objet d'un consensus de toutes les parties, n'ont pas encore été vraiment appliquées, comme en atteste le rapport du Collège, qui souligne la nécessité de «préciser le sens et la portée de l'évaluation périodique des enseignants». Ces recommandations semblent pertinentes (par exemple, diversifier les outils et les sources d'information, privilégier l'aspect formatif, etc.). La Commission invite donc le Collège à aller de l'avant dans leur application.

Les moyens assez modestes consacrés à l'audio-visuel par le Collège ne favorisent pas beaucoup l'enrichissement de la pédagogie. Constatant que le matériel audio-visuel pour l'enseignement est restreint, parfois peu adapté, le rapport d'auto-évaluation recommande d'affecter plus de ressources, puis de «sensibiliser les enseignants à l'utilisation pédagogique optimale de l'audio-visuel». La Commission souscrit à l'intention du Collège. Compte tenu de ce qu'elle a observé durant la visite,

elle lui **suggère** de sensibiliser davantage les enseignants à une plus grande utilisation de l'audio-visuel, mais aussi de l'informatique, à des fins pédagogiques.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

La politique d'évaluation des apprentissages paraît appliquée correctement. Ainsi, chaque année, la direction du Collège vérifie la qualité, et s'assure de la conformité des plans de cours et des instruments d'évaluation. Le comité de coordination du programme a défini un certain nombre de modalités permettant une application ordonnée des règles de la PIEA par l'ensemble des professeurs. À la lumière de la documentation fournie par le Collège concernant les deux cours *Économie globale et Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, la Commission considère que les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont congruents avec les objectifs visés et de grande qualité.

Le taux de réussite des cours du tronc commun est très élevé – il voisine 95 %, par exemple, en 1994-95. Le taux de diplomation est supérieur à la moyenne, mais uniquement pour les étudiants arrivant directement du secondaire : 44 % de ces derniers complètent le programme en deux ans, dans le cas de la cohorte de 1991, et 55 %, dans le cas de la cohorte de 1992. Mais dans la dernière année pour laquelle des données sont disponibles – la cohorte de 1993 – les résultats diminuent beaucoup : seulement 37 % des élèves complètent le programme en deux ans; de plus, le taux de persévérance dans le programme après deux sessions accuse une baisse significative, passant de 84 %, en 1992, à 73 % en 1993.

Durant toutes ces années, les résultats des étudiants appartenant à ce qu'on appelle la «cohorte B» sont très faibles : la diplomation en deux ans, notamment, est de 11 %, en 1991, et de 1 %, en 1993. Ce fait apparaît lourd de conséquence puisque l'effectif de la cohorte B connaît une forte augmentation au cours de ces années, passant de 10 % à 25 % du nombre total des inscriptions au programme. La Commission invite donc le Collège à être attentif à ce phénomène de baisse du taux de diplomation, surtout que celui-ci recrute de plus en plus, comme il le dit, «une clientèle au potentiel varié». La Commission l'invite aussi à aller de l'avant, sans plus attendre, dans l'application des mesures retenues dans le rapport pour pallier au problème considéré : resserrer les pratiques

d'admission pour les cas lourds; préparer une analyse et un plan d'action avec la collaboration de tous les enseignants, y compris ceux de la formation générale et du personnel des services d'aide pédagogique.

Le Collège croit que les diplômés satisfont aux exigences convenues en ce qui regarde l'atteinte des objectifs du programme, ce à quoi la Commission souscrit. Il mentionne, en premier lieu, le taux de réussite élevé de l'activité d'intégration au cours de la période visée; mais celle-ci était alors en période de rodage et tous les étudiants intéressés ont pu, le cas échéant, se prévaloir de reprise(s) jusqu'à la réussite de l'activité! Pour cet autre indicateur qu'est le taux de succès au test de français, les résultats des finissants de 1994 correspondaient tout juste à la moyenne générale au Québec (63 %) ; mais ils sont beaucoup plus élevés, dit le Collège, pour les finissants de 1995. Entre-temps, le Collège a convenu d'accentuer ses efforts en ce qui regarde la maîtrise de la langue; il prépare actuellement une politique de valorisation du français et il révisé la section de sa PIEA touchant le français. La Commission l'invite, tel qu'il l'envisage, à faire appel à l'ensemble des enseignants concernés et au personnel des services d'aide pédagogique pour la mise en oeuvre de ces mesures.

Des sondages menés auprès de deux cohortes de diplômés du programme, les uns inscrits en première année d'université, les autres en troisième année, visaient à mesurer leur degré de préparation aux études universitaires. 70 % des étudiants de première année se sont dits hautement satisfaits de cette préparation; et plus de la moitié de ceux de troisième année en sont *totale*ment satisfaits, les trois quarts des répondants se croyant mieux préparés que leurs collègues diplômés d'autres collèges. Les étudiants de troisième année d'université furent interrogés sur leur degré d'atteinte des objectifs du programme – objectifs tels que formulés par le Collège. La plupart (85 % à 97 % d'accord total ou partiel) croient avoir atteint les objectifs relatifs au développement d'habiletés fondamentales comme la capacité d'analyse, de synthèse et de communication, le jugement critique; mais l'accord est plus nuancé (67 à 70 % d'accord total ou partiel) pour les objectifs directement liés à la maîtrise des connaissances et des méthodes de sciences humaines – «mieux comprendre l'homme et son milieu», «établir les liens pertinents entre les différentes matières», etc. La Commission invite donc le Collège, tel que celui-ci l'envisage d'ailleurs, à analyser davantage ces données de manière à pouvoir, le cas échéant, en tirer profit dans la mise en oeuvre des différents objectifs du programme. Le Collège dit être conscient du caractère exigeant de ces objectifs; il croit que les professeurs et les étudiants pourront mieux s'en approcher en consacrant plus d'efforts, dans les années qui viennent, au nouveau cours dédié à l'activité d'intégration, et à la préparation de l'épreuve synthèse de programme.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

La gestion du programme est de bonne qualité. Les étudiants sont bien informés de ses objectifs. L'approche programme est partiellement implantée; un comité de coordination, réunissant les professeurs des disciplines de sciences humaines, voit à la bonne marche des activités. Ce comité est responsable, notamment, de la préparation d'un plan d'action et d'un bilan annuels. Il maintient des communications constantes avec la direction du Collège. La Commission *suggère* au Collège, comme ce dernier en reconnaît d'ailleurs la pertinence, d'améliorer la composition du comité de coordination en y adjoignant, à titre de membre régulier, un enseignant de mathématiques, et en y associant, lorsque nécessaire, un enseignant de la formation générale.

Conclusion

Le programme concerné est d'une réelle qualité pour la majeure partie des critères et des sous-critères de l'évaluation. Ses forces sont multiples; mentionnons, entre autres : les services d'aide et le soin porté à l'encadrement des étudiants; la compétence et la grande disponibilité de l'équipe professorale; l'efficience de la gestion, tant au sein du programme qu'à l'échelle du Collège; les taux élevés de diplomation et de réussite des cours; le degré d'atteinte des objectifs par les diplômés; la valeur des modes et instruments d'évaluation des apprentissages.

Néanmoins diverses suggestions sont adressées au Collège dans le but d'aider à parfaire la qualité du programme. Celles-ci concernent : la définition du projet éducatif du Collège et sa traduction dans les objectifs de la formation; le respect de la finalité première du programme ministériel dans la conception des profils d'études et une plus grande précision, au besoin, du contenu de ces profils; l'introduction de l'usage de l'informatique dans les cours et l'augmentation des ressources destinées à l'audio-visuel et à l'informatique; la modification de la composition du comité de coordination du programme.

La Commission espère sincèrement pouvoir contribuer, par ce rapport, à un meilleur développement du programme dans les années à venir.

Suites de l'évaluation

Le Collège a fait parvenir ses commentaires à la Commission à la suite de la parution du rapport préliminaire. Il souligne qu'il accordera plus de place à l'usage de l'informatique dans les cours de la formation spécifique et favorisera le perfectionnement des enseignants dans le domaine; il envisage aussi de créer un centre de ressources en sciences humaines équipé du support technologique nécessaire à la formation des étudiants.

La Commission prend note de ces réactions qui devraient contribuer à améliorer encore un programme au demeurant de bonne qualité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président